



EAUX PLUVIALES

M57

DUREE D'AMORTISSEMENT En année

Bien de moins de 1500€ :	1
---------------------------------	---

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

202 frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre :	5
203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion :	
2031 Frais d'études :	5
2032 Frais de recherche et de développement :	5
2033 Frais d'insertion :	5
205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires, dépôt de marque :	
2051 concessions et droits assimilés :	5
208 Autres immobilisations incorporelles :	
2087 immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5
2088 Autres immobilisations incorporelles	10

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

212 Agencements et aménagements de terrains

2121 Plantation d'arbres et d'arbustes :	15
2128 Autres agencements et aménagements de terrains :	20

215 Installations, matériel et outillage techniques

2151 Réseaux de voirie :	15
--------------------------	----

2153 Réseaux divers	
21538 autres réseaux	
fonte :	50
autres matériaux :	30
inférieur à 10 000€ :	10

2158 Autres installations, matériel et outillages techniques :	
> 5000€	10
≤ 5 000€	5

217 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition : les immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition seront amorties sur la même durée que la catégorie d'immobilisation directe correspondante.

218 Autres immobilisations corporelles

21828 Matériel de transport :	10
21838 Matériel de bureau et matériel informatique :	5
21848 Mobilier :	10
2188 Autres :	5